

Adresse des sociétés populaires d'Yssingaux (Haute-Loire) et de Domfront (Orne), lors de la séance du 7 brumaire an III (28 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des sociétés populaires d'Yssingaux (Haute-Loire) et de Domfront (Orne), lors de la séance du 7 brumaire an III (28 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 142-143;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21299_t1_0142_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

plus de satisfaction que rien ne tend à refroidir le zèle de vrais républicains qui n'ont rien plus à coeur que de concourir à l'utilité de leurs concitoyens.

S'il falloit pour évider notre civisme d'autres preuves que les actes consécutifs de notre dévouement, nous sommes sûrs de ne pas invoquer en vain le témoignage parfaitement uniforme des représentants du peuple qui successivement ont paru dans nos murs, sans y trouver de coupables à punir. Leurs éloges ont été le prix et l'encouragement les plus flatteurs pour des patriotes sans affectation qui pratiquent la justice et n'aiment rien tant que la vérité.

Vous avez sagement révoqué la terreur; elle n'avait fait que des esclaves, vous êtes donc devenus législateurs les anges tutélaires de la République. Soyez inflexibles envers les scélérats immoraux assassins ou dilapidateurs; recompensez la vertu et pardonnez à la faiblesse.

Il faut apprivoiser ceux qui sont dans l'erreur;

L'art de vaincre l'esprit est de parler au coeur.

Vive la République, vive la Convention.

Le premier brumaire 3^{ème} année républicaine.

Suivent 93 signatures.

d

[*Le conseil général de la commune de Caen à la Convention nationale, le 2 brumaire an III*] (28)

Représentans du peuple,

La France avilie par une longue suite d'années passées dans l'esclavage, avoit brisé ses fers; la royauté n'existe plus; vous aviez fondé la République, mais un autre Cromwel, un nouveau tyran avoit formé l'affreux projet de l'asservir. Dans sa coupable audace il avoit proclamé la terreur et la mort: chaque jour voyoit éclore de nouveaux forfaits, de nouvelles barbaries. Le peuple gémissoit sous le poids de l'oppression, la France couverte d'échafauds ne présente plus à ses regards étonnés que le spectacle effrayant de la tyrannie la plus horrible.

Représentans, c'est à votre énergie mâle et républicaine qu'elle doit son heureuse délivrance et la chute du moderne Catilina et de ses complices; à leur règne de terreur et de sang a succédé celui de la raison, de la vérité et de la justice.

Elle est donc enfin arrivée cette époque à jamais mémorable que nos désirs appelloient depuis longtemps, les vœux les plus chers à nos coeurs sont exaucés, le règne des vertus

reprend son empire; ils sont rendus à la liberté, ces citoyens paisibles et amis des lois que de toutes les parties de la France la malveillance sous le masque de l'amour du bien public avoit arrachés de leurs foyers pour les précipiter dans les cachots.

C'est à votre humanité qu'ils doivent ce bienfait.

C'est à votre haine pour l'oppression, à votre amour pour la justice et pour la liberté.

C'est à lui que nous devons l'adresse que vous avez faite au Peuple Français: nous rendons hommage aux grandes vérités que vous y avez développées; nous admirons les principes que vous y professés; elle sera la honte et la terreur des méchants, le soutien et l'appui des hommes probres et vertueux.

Fermes dans les principes que nous vous avons manifestés, nous la prendrons pour règle de notre conduite, elle sera le centre commun au quel nous ne cesserons de nous réunir, elle opérera la régénération des moeurs, elle affermera le règne de la loi, elle assurera les grandes destinées de la France et sera la base la plus solide de la félicité publique individuelle.

Représentans vous l'avez promis à la République entière, vous serez fideles à vos serments, vous resterez à votre poste jusques au moment ou la révolution consommée vous permettra de vous retirer dans vos foyers au sein de vos familles pour y jouir des fruits de la constitution que vous aurez fondée et des douceurs d'une paix durable que vous avez cimentée par vos soins et vos longs travaux.

Présenté ce 2 brumaire 3^{ème} année de la République Française, une et indivisible.

DAIGREMONT, maire, DELAROCHE, secrétaire greffier, plus 20 autres signatures, dont celles de six officiers municipaux et de treize notables.

13

Les sociétés populaires d'Yssingeaux [Haute-Loire] et de Domfront [Orne] félicitent la Convention sur ses travaux, applaudissent aux principes consacrés dans l'Adresse aux Français. Cette dernière se plaint des calomnies répandues contre cette commune.

Renvoi au comité de Sûreté générale et insertion des adresses au bulletin (29).

[*La société populaire d'Yssingeaux à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III*] (30)

(29) P.-V., XLVIII, 83. J. Perlet, n° 764 et *Gazette Fr.*, n° 1030 mentionnent l'adresse de la société populaire de Domfront.

(30) C 325, pl. 1405, p. 15. *Bull.*, 8 brum. (suppl.); *M. U.*, XLV, 170.

(28) C 323, pl. 1385, p. 26. *Bull.*, 7 brum.; *Ann. Patr.*, n° 667; *M. U.*, XLV, 137.

Citoyens représentans,

Nous voyons avec la plus vive satisfaction que le bonheur du peuple fait toute votre sollicitude; le rapport fait à la Convention par Robert Lindet, qui inspire l'amour des loix, de la patrie et de la vertu, adopté par vous à l'unanimité, nous est un sur garant, que désormais le républicain probe, modeste et vertueux ne sera plus opprimé par quelques hommes intriguants et dominateurs qui sous le masque du patriotisme voudroient ramener la terreur pour tyranniser le peuple.

Votre adresse au peuple français a été lue avec enthousiasme, dans cette société; nous applaudissons à vos principes et ne reconnaissons d'autre centre que la Convention nationale.

Restés à votre poste, Respectables Législateurs, pour assurer le bonheur d'un grand peuple que ne l'attend que de vous seuls.

Les membres composant le bureau.

BESSON, *président*,
VINAGUET, S-G FAYOLLE, *secrétaires*.

14

La municipalité d'Aix [Bouches-du-Rhône]^a, **l'administration du département de la Sarthe**^b, **la commune de Langres** [Haute-Marne], **déclarent que la Convention est à la République ce que la providence est à la nature, voient avec plaisir la terreur se dissiper comme un nuage, et la vertu et la justice reprendre leur empire. Leur cri de ralliement est vive la Convention!**

Mention honorable, insertion au bulletin (31).

a

[*La municipalité épurée d'Aix à la Convention nationale, s. d.*] (32)

Liberté, Égalité.

Citoyens représentans,

Le voile funebre qui couvrait il y a peu toute la France vient enfin d'être déchiré; la commune d'Aix, comme toutes les autres communes, sort de la stupeur dans laquelle elle a vécu longtemps asservie; les principes de justice et de moralité que vous avés si sagement substitués au système de terreur qui avait plongé la République entière dans la langueur et dans le deuil, l'ont rendue à la liberté et à la vie; et le plus précieux usage que la Municipalité épurée

croit devoir en faire, c'est de vous offrir l'hommage libre et sincère de l'éternelle reconnaissance de tous ses concitoyens pour un bienfait aussi signalé.

Ils se sont montrés dignes du grand caractère dont vous les aviés investi, ces vertueux Représentans qu'un génie tutélaire vous a inspiré de nous envoyer; ils ont rempli leur hautes destinées et préparé les nôtres et celles de nos neveux en déployant ce caractère de fermeté, de sagesse et de prudence qui viennent de ramener la paix et la tranquillité dans nos malheureuses contrées et y fixer à jamais le bonheur.

Par leurs soins et par les vôtres ils ne reviendront plus ces jours de calamité et de tristesse qui nous laissoient sans cesse dans une fluctuation déchirante, l'opinion générale est fixée vers le bien; les lumières se repandent; la loi est redevenue ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, l'expression de la volonté générale; l'intrigue et la domination ont été précipitées avec Robespierre dans le gouffre impur qui la reçût; le règne de la vertu s'établit; l'humanité reprend ses droits; les jactances de *patriotisme* et les reproches d'*aristocratie* et de *modérantisme* dont on a fait jusqu'ici un si étrange abus, ne seront plus désormais apretés que par le caractère moral et les actions; tout, sous vos heureux auspices reprend une face nouvelle, et un intervalle immense nous sépare déjà de ces tems orageux où les vertus patriotiques étaient obligées de composer tout à la fois avec le reste des préjugés de l'ancien régime et les excès plus dangereux encore des énergumènes du nouveau.

Un jour plus serein luit plus particulièrement sur notre infortunée cité, sans cesse calomniée et toujours plus intéressante pas sa résignation constante aux nombreux sacrifices que l'intérêt public lui a commandés, cette malheureuse commune entrevoit l'espérance de vaincre les obstacles qui s'opposaient à ce qu'elle fut mieux connue et plus justement appréciée; le moment est venu où la véritable cause de ses erreurs momentanées ne sera plus ignorée et sa conduite civique et soutenue tant qu'elle n'a pas été influencée, prouvera combien elles lui étoient étrangères.

Interprètes de ses sentimens nous vous renouvellons, citoyens Représentans l'hommage de son dévouement et de sa reconnaissance pour vos travaux sublimes; ne quittez votre poste qu'après avoir assuré la prospérité publique; jettés un oeil propice sur une population de vingt-six mille citoyens et riches autrefois de tous les anciens abus et qui n'ont pas compté leurs sacrifices quand la patrie les a jugés nécessaires.

Un regard de la Convention nationale, de ce centre unique des pouvoirs du Peuple auquel nous jurons tous de mourir unis, suffira pour les venger des nombreuses injustices qu'ils ont soufferts et deviendra tout à la fois pour nous un titre d'encouragements pour l'avenir et de récompense pour le passé.

BARLET, *officier municipal, président et 12 autres signatures d'officiers municipaux et d'un agent national.*

(31) P.-V., XLVIII, 84.

(32) C 323, pl. 1385, p. 33. *Bull.*, 8 brum.; *J. Fr.*, n° 764; *M. U.*, XLV, 136.